



Les domaines du loisir, du tourisme et de la culture constituent une composante essentielle des milieux urbanisés.

Ceux-ci répondent à divers besoins humains tels que la récréation, la villégiature, la transmission des connaissances et, plus globalement, l'ouverture à autrui.

Très diversifiés au niveau des champs et lieux d'interventions, le loisir, le tourisme et la culture sont inter-reliés et difficilement indissociables. En effet, nous parlons aujourd'hui de récréo-tourisme, de tourisme-culturel, de loisirs culturels... et les diverses interventions urbanistiques doivent s'adapter à ces réalités en constante évolution.

Loisir, tourisme et culture nécessitent un cadre de gestion organisationnel cohérent afin d'assurer l'utilisation optimale des sites, leur mise en valeur et leur bonne intégration dans un milieu. L'urbaniste adapte ses interventions selon le milieu – qu'il soit rural, urbain ou pré-urbain – de sorte que celles-ci prennent en compte les besoins des collectivités locales.

L'urbaniste appelé à intervenir dans les domaines du loisir, du tourisme et de la culture doit gérer des sites, activités et événements ayant des impacts et une portée à différents niveaux d'interventions.

Ainsi, l'urbaniste peut être appelé, entre autres, à faire la gestion et le développement de sites tels des parcs, terrains de jeux et espaces naturels, à participer à l'élaboration d'outils de promotion touristique ou culturelle, de même qu'à veiller à la conservation et à la mise en valeur des lieux patrimoniaux et de villégiature.

LES INTERVENTIONS DE L'URBANISTE

Les tâches de l'urbaniste dans le domaine du loisir, du tourisme et de la culture peuvent être très variées au sein d'une même organisation mais peuvent aussi être reliées à une sphère d'intervention spécifique : aménagement et développement, design, gestion et planification, mise en valeur, formation et recherche, etc.

Voici quelques exemples d'interventions de l'urbaniste dans ces domaines :

- **planifier** la localisation, la répartition et l'accessibilité des sites reliés aux loisirs, au tourisme et à la culture afin d'en assurer l'accessibilité, la conservation et la mise en valeur ;
- **évaluer les impacts** – positifs ou négatifs – de la pratique du loisir, du tourisme et de la culture et des diverses infrastructures, équipements et événements qui leur sont associés;
- **analyser** le territoire en fonction de ses attraits, ses forces et ses faiblesses du point de vue des loisirs, du tourisme et de la culture et ce, sous tous ses aspects : historiques, architecturaux, environnementaux, etc.;
- **évaluer** les besoins et les demandes des citoyens, organismes et élus et être en mesure d'assurer la concertation et la médiation entre les différents acteurs et utilisateurs des lieux ;
- **élaborer** des plans d'aménagement et des stratégies d'interventions tout en développant et en sollicitant des ententes de partenariats, d'investissements, de financements et de partages des coûts ;
- **concerter** des actions en commun avec les différents partenaires des milieux publics, privés, communautaires, etc., en vue de la mise en place de sites, de produits, d'équipements et d'infrastructures de loisir, de tourisme et de culture ;
- **conseiller** les élus et les responsables en matières de plans, de politiques et de cadres réglementaires s'appliquant aux champs du loisir, du tourisme et de la culture et ce, aussi bien en matière d'implantation d'équipements que de distribution de services collectifs.

HABILETÉS PROFESSIONNELLES DE L'URBANISTE

- Comprendre les dynamiques sociales et l'essence culturelle d'un territoire donné et de ses formes urbaines.
- Utiliser les outils législatifs et les différents moyens et programmes se rapportant au domaine tant au niveau local, régional, provincial, fédéral qu'international.
- Écouter, comprendre et gérer les mécanismes de prise de décision tout en assurant une réponse aux besoins et aux demandes en matière de loisir, de tourisme et de culture et ce, dans une perspective d'équité et d'accessibilité du point de vue de l'utilisateur.

LES EMPLOYEURS POTENTIELS

Gouvernement fédéral et ses mandataires :

Divers ministères, agences gouvernementales et mandataires

Gouvernement provincial et ses mandataires :

Divers ministères, agences gouvernementales et organismes mandataires

Centres de recherche et enseignement universitaire

Gouvernements régionaux et locaux :

Villes, municipalités locales, municipalités régionales de comté, Communautés métropolitaines et sociétés paramunicipales

Sociétés de développement économique (SDE) et sociétés de développement touristique et culturel

Secteur privé :

Firmes d'experts conseils en urbanisme, en architecture,

Secteur communautaire :

Associations, regroupements de citoyens et organismes de développement touristique et culturel

Secteur international :

Organisations de développement international et d'aide aux pays en développement

Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et autres organismes internationaux apparentés

QUELQUES EXEMPLES

- Planification du projet de développement touristique du Mont-Tremblant
- Coordination des réaménagements du Vieux-Port de Trois-Rivières et de la rue des Forges
- Participation à l'élaboration de la politique culturelle de la Ville de Montréal
- Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut
- Politique culturelle de la ville de Magog